

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

PRESENTS : : CUENIN Tiphaine, DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, MINARY Guy, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia.

ABSENTS EXCUSES : COLOMER Patrick, VADROT Pascal.

POUVOIRS : VADROT P. à PATTINGRE A.

Daniel FILIATRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'ajouter un point à l'ordre du jour : Echange terrain MICHELET/COMMUNE DE COULANS, accord à l'unanimité.

1 – CFU 2025

Reporté à la suite de problèmes de transmission HELIOS

2- DELIBERATION DU QUART

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales : jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget primitif 2025 (hors 1641) : 122 752.95 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cette disposition à hauteur de 30 688 €, soit 25 % 122 752.95 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus dans les conditions exposées.

3- PERSONNEL : création de postes

Suite aux propositions de la CAP dans le cadre de la promotion interne de janvier 2026, il est proposé à l'assemblée :

- La création d'un emploi de rédacteur, catégorie B, à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire générale de mairie à compter du 01/03/2026.
- La création d'un emploi d'animateur, catégorie B, à temps complet pour exercer les fonctions d'animatrice du service Cantine/Garderie ainsi que toute la gestion administrative de ce service à compter du 01/03/2026.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création des deux postes à compter du 1^{er} mars 2026.

4- ECLA : approbation de la mise à jour des statuts

Considérant que cette mise à jour vise principalement à procéder à un toilettage rédactionnel des statuts, à les mettre en conformité avec les dernières évolutions législatives et réglementaires et à tenir compte des observations formulées par les services de la Préfecture et la Chambre régionale des comptes, sans modification des compétences exercées par l'EPCI.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à jour des statuts de la Communauté d'agglomération Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA Lons Agglo) tels qu'adoptés par le Conseil communautaire dans sa délibération n° DCC-2025-114 en date du 13 novembre 2025.

5- SICOPAL : révision des tarifs d'adhésion

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale, SICOPAL, adopte la révision avec une hausse de 50 % des cotisations d'adhésion annuelles au prorata du nombre d'habitants des collectivités adhérentes. Cette décision a été essentiellement motivée en tenant compte des difficultés grandissantes des familles à régler la restauration scolaire, et que bon nombre des personnes âgées qui bénéficient de notre service de portage de repas à domicile rencontrent des difficultés financières. L'objectif est donc de ne pas augmenter les tarifs scolaires et personnes âgées à domicile en 2026. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs d'adhésion à compter de 2026.

6- SIEC : Eclairage public programme ELUM 8^{ème} tranche

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de continuer le renouvellement du matériel vétuste 8^{ème} tranche. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme présenté pour un montant de 31 383.23 € TTC, sollicite l'obtention d'une participation auprès du SIEC à hauteur de 15 000 €, prend acte que la part communale est estimée à 13 383.23 €.

7- ECHANGE TERRAIN MICHELET/COMMUNE DE COURLANS

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. MICHELET Nelson : Il est propriétaire de la parcelle cadastrée AD n° 5, au village, qui jouxte la parcelle communale AD n° 4 et AD n° 298 mitoyenne à l'atelier communal. Il est également propriétaire de la parcelle AH n° 39, Chavannes, située à côté de la parcelle communale cadastrée AH n° 38. Il sollicite un échange de terrain : La parcelle AD n° 311 issue de la division de la parcelle AD n° 5 au village avec la parcelle communale AH n° 38. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'échange ; dit que ce dernier s'effectuera sans soulte ; que les frais de bornages seront pris en charge par moitié ; et que tous les autres frais liés à cet échange seront à la charge de M. MICHELET Nelson.

7- Affaires en cours – questions diverses

Présentation du projet d'aménagement autour de la voie verte, voie bressane et Rue du 19 mars 1962

Le secrétaire de séance,
Daniel FILIATRE



Le Maire,
Alain PATTINGRE

